



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 35

Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec

Présentation



Présenté par
M. Daniel Johnson
Ministre de l'Industrie et du Commerce

Éditeur officiel du Québec
1986

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi dispense les membres de l'Assemblée nationale de l'application de règles sur les conflits d'intérêt prévues dans la Loi sur la Société de développement industriel du Québec. Seules les règles sur ce sujet déjà prévues dans la Loi sur l'Assemblée nationale leur seront désormais applicables.

Projet de loi 35

Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

- 1.** L'article 37 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.01) est abrogé.
- 2.** L'article 38 de cette loi, modifié par l'article 89 du chapitre 30 des lois de 1985, est de nouveau modifié par la suppression des mots « ou un député à l'Assemblée nationale ».
- 3.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).